

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 15 janvier 2018

L'an deux mille dix- huit et le quinze janvier à vingt heure heures, le Conseil Municipal, convoqué le 10/01/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, DUSSERT Sandrine

Etait absent : GARNOT Pascal donne procuration à OUGIER Isabelle

Délibération N° 2018 - 2 : Convention réglant les effets de la création d'un service commun système d'Information Géographique entre la Communauté de Communes de l'Oisans et le Freney d'Oisans

Dans le cadre de mutualisation, le Mairie informe le Conseil Municipal la création de service commun Système de l'Information Géographique (SIG).

Ce service implique une convention déterminant les effets entre la communauté de communes de l'Oisans et la collectivité, notamment administratifs, techniques et financiers.

Le CCO a pour objectif de :

- Collecter et stocker des données géographiques
- Réaliser des cartes à la demande sur des sujets divers
- Aider à la conduite et au suivi des actions menées par les communes
- Constituer une base de données partagée et homogène sur l'ensemble du territoire pouvant être utilisée par les communes, quel que soit leur niveau d'équipement et leurs prestataires

Le coût de fonctionnement du SIG est supporté à hauteur de 70% par la CCO et les 30% sont pris en charge par les communes selon une clé de répartition basée sur la DGF.

La clé de répartition pour la collectivité est 1, 41%.

La facturation sera établie une fois par an avec un principe de régularisation à l'année n+1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention réglant les effets de la création d'un service commun SIG entre la communauté de communes de l'Oisans et la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Suffrages exprimés 11 : Pour : 11 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

